



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 16 février 2010 à 14 h 30 à laquelle sont présents Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général et M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2010-185**

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉE 103534**

**CONSIDÉRANT QU'**au courant des années 2008 et 2009, l'employée a consulté le système Versadex et le Centre de renseignements policiers du Québec à des fins personnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le système Versadex et le Centre de renseignements policiers du Québec sont des banques de données confidentielles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée occupe un poste de préposée aux communications au Centre d'appels urgents;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de l'employée 103534 lors de l'enquête disciplinaire du 3 février 2010;

**CONSIDÉRANT** la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

**CONSIDÉRANT** l'état de la jurisprudence en cette matière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée de trois jours à l'employée 103534.

Les dates de suspension seront déterminées par le directeur du Service des ressources humaines, en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> RICHARD D'AURAY**  
Greffier adjoint et secrétaire  
Comité exécutif